Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 29 Ramadan 1442
11 Mai 2021

N° 38

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1138**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1141**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1144**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1145**
Avis aux créanciers..... **1148**
Convocations
Sociétés anonymes **1149**
Autres sociétés **1164**
Divers
Avis au public..... **1165**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation du capital et Appel à la Souscription

Société PERLAMED

SA au capital 3 960 000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Sbikha 2 Kairouan

Identifiant Unique : 1497706 S

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire datée du 24 mars 2021; dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances de Sbikha sous le n°21700382 et les droits d'enregistrement ont été acquittés selon la quittance n°M009199 du 20/4/2021, ont décidé ce qui suit :

- L'augmentation du capital de la société de 1 320 000 dinars par conversion des dettes certaines des actionnaires et en numéraire par les actionnaires actuels selon leurs participations respectives dans le capital ou par de nouveaux actionnaires au cas où l'augmentation ne peut être réalisée en totalité par les actionnaires actuels.

- Libération du quart de l'augmentation du capital à la souscription

- Le délai de souscription est de 15 jours à partir de la publication de la notice d'augmentation du capital

- Délégation des pouvoirs au Conseil d'Administration afin de réaliser l'augmentation de capital

- Acceptation de nouveaux actionnaires au cas où l'augmentation ne peut être réalisée en totalité par les actionnaires actuels et ce dans la limite de 500 000 dinars

- Limitation de l'augmentation du capital aux montants souscrits s'ils atteignent les trois quarts de l'augmentation décidée, au cas où ils ne couvrent pas la totalité de l'augmentation.

- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels au profit de nouveaux actionnaires au cas où l'augmentation ne peut être réalisée en totalité par les actionnaires actuels.

- Modification des statuts de la société pour tenir compte de l'augmentation du capital et délégation des pouvoirs au Conseil d'Administration afin de réaliser les formalités nécessaires pour la modification.

2021S00542SANB2

Notice

Augmentation de capital

LABORATOIRES PHARMA VERA

SA au capital de 5 235 000 Dinars

Imm Zitouna n°6- 2ème étage Av des Martyres Sfax

(En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales)

IU : 1353376Z

La société a pour objet : fabrication des médicaments de tout genre.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la constitution définitive.

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires. Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription des actions dans les registres de la société 8 jours au moins avant l'assemblée.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égale au nombre d'actions qu'il détient.

Les assemblées générales ordinaires ne se composent que des actionnaires qui possèdent au moins une action.

Répartition des résultats :

- Réserve légal : 5 % des bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés.

- Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale peut effectuer le prélèvement de toutes sommes soit pour être reportées à nouveau soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves ;

- Le solde sera effectué par décision de l'assemblée générale ordinaire.

- Le boni de liquidation sera réparti sur les actionnaires (en cas de liquidation).

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 21 avril 2021, il a été décidé d'augmenter le capital de 5 235 000 dinars à 5 535 000 dinars et ce par la création de 30 000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et d'une valeur globale de 300 000 dinars à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription selon le détail suivant :

La valeur d'émission d'une action nouvelle est égale à la valeur nominale d'une action ancienne 10 dinars.

Le droit préférentiel de souscription est librement négociable entre les actionnaires.

Le délai d'exercer le droit de souscription est fixé à 30 jours à partir de la date de la publication de cette notice au JORT selon le détail suivant :

- Le délai de souscription à titre irréductible : durant 15 jours à partir de la date de la publication de cette notice au JORT.

- Le délai de souscription à titre réductible : durant les 15 jours suivants l'expiration du délai de souscription à titre irréductible.

- L'exercice du droit de souscription s'effectue comme suit:

- à titre irréductible : à raison de 5,73 % d'action nouvelle pour une action ancienne, avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai de souscription. La souscription partielle d'une action ne peut être admise.

- à titre réductible : les actionnaires pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désirent Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai de souscription.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui de souscription à titre réductible non satisfaites, seront remboursées sans intérêts, et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de clôture des souscriptions.

Le dépôt a été effectué au registre national des entreprises le 30 avril 2021 sous le numéro AC08542021.

Les fonds provenant de la souscription doivent être déposés au siège social dans les délais prescrits et seront logés par la société auprès de l'UBCI agence avenue 14 janvier Sfax.

2021X00530SANB2

Notice

Augmentation de capital

NOUVELLE SOTIM

SA au capital de 14 300 000 Dinars

Route de Gabès km 3 Sfax

(En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales)

IU : 0620656M

La société a pour objet : Fabrication de mousse et matelas à ressorts.

Le transport de biens pour le compte d'autrui

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la constitution définitive.

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires. Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription des actions dans les registres de la société 8 jours au moins avant l'assemblée.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient.

Les assemblées générales ordinaires ne se composent que des actionnaires qui possèdent au moins une action.

Répartition des résultats :

- Réserve légal : 5 % des bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés.

- Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale peut effectuer le prélèvement de toutes sommes soit pour être reportées à nouveau soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves ;

- Le solde sera effectué par décision de l'assemblée générale ordinaire.

Le boni de liquidation sera réparti sur les actionnaires (en cas de liquidation).

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 23 avril 2021, il a été décidé d'augmenter le capital de 14 300 000 dinars à 16 148 000 dinars et ce par la création de 184 800 actions nouvelles de 10 dinars chacune et d'une valeur globale de 1 848 000 dinars et ce par l'incorporation du compte courant de 05 actionnaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des autres actionnaires.

Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de cette notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Le dépôt a été effectué au registre national des entreprises le 30/4/2021 sous le numéro AC08532021.

2021X00531SANB2

Les Ciments d'Oum El Kelil

CI.O.K

SA, capital : 34 000 000 Dinars

Siège social : Cité Jardins - le Kef

RC : Kef - B1134871997

MF : 0014606Z

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 Février 2021 enregistré à la recette des finances en date du 8 Mars 2021 (quittance n°M016408) et déposé au registre national des entreprises le 12 mars 2021 (quittance n°202121961), les décisions suivantes ont été approuvées :

1- La poursuite de l'activité de l'entreprise.

2- Délégation des pouvoirs.

2021401189SANB2

Nomination

INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR

S. A. au capital social de 21.000.000 DT

Siège social : 06 Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis - Belvédère

REC : TUNIS-B15.7371996

Matricule C.N.S.S : 50.783

Matricule fiscal : 006094 A.A.M.000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2021, enregistré à la recette des finances cité Mahrajène le 15 avril 2021 sous le n°4827657, quittance n°31866, et au Registre National des Entreprises le 29 avril 2021 sous le numéro : 202134870, l'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer comme co-commissaires aux comptes pour les exercices 2021-2022-2023 :

- E.F.A.C représenté par Mr Oussama Hamrouni.

- C.N.B.A représentée par Mr Islem Riden.

2021401192SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital

D'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302

Du code des sociétés commerciales

MITIGAN CREDIT & INSURANCE BUREAU (MITIGAN CIB) S.A

Société anonyme

Au capital de TND 8.775.000

Siège social : Résidence des Ambassadeurs, Bloc 4.1.2, Immeuble A, Rue de la Feuille d'Erable, les Jardins du Lac II, 1053, Tunis, Tunisie

Identifiant unique : 1431482M

Montant de l'augmentation du capital social : 1.225.000 DT en numéraire pour porter le capital social de 8.775,000 DT à 10.000.000 DT.

Objet social : Traitement des données

Durée : 99 ans

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 mars 2021, a été enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 7 avril 2021 sous le n°21502590, Quittance

n°M003590, et a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 28 avril 2021 sous le n°AC01522021.

Nombre d'actions à souscrire : 12.250 actions nominatives nouvelles à souscrire et à notice.

Valeur nominale des actions à émettre : 100 dinars chacune

Apport en nature : Néant

Avantage particuliers prévus statutairement : Néant

Les conditions d'admission aux assemblées générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation :

Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faites des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pourcent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices.

En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leurs participations sociales dans le capital social de la société.

Délai de souscription : Quinze jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion : La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenue au siège social de la société.

2021401222SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SMART LIVE - S.A.R.L

Capital social : 50.000 dinars

Adresse : 38 rue de l'Indépendance Khaznadar - Bardo - 2000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire enregistré à la recette des finances Bardo le 02/11/2020 quittance n°20803187 et enregistré à RNE sous le n°2020102597 du 5/11/2020 :

- Mme Samia Essadok Ep Isbiha cède ses parts sociales à Mr Sleh eddine Chmengui.

- Nomination de nouveau gérant Mr Sleh eddine Chmengui.

2021T00448SRLB2

Dissolution anticipée

DREAM AIRCRAFT TUNISIE SARL

Rue des entrepreneurs, 2035 La Charguia, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1598940M

Suivant PV de l'AGE du 23 mars 2021 enregistré à la recette des finances rue El Djazira, Tunis, le 23 avril 2021 sous le n°21501309, quittance n°M026144, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 28/4/2021 sous le n°202134416, publié au B.O.R.N.E n°89 du 29/4/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société DREAM AIRCRAFT TUNISIE SARL et la nomination de Mr Hichem Chemam liquidateur de la société.

Toutes les oppositions doivent être adressées dans un délai d'un mois à partir de la parution du présent avis au JORT au siège de liquidation sis : Rue des entrepreneurs. 2035 La Charguia, Tunis - Tunisie.

2021T00481SRLB2

Société Massouj Immobilière

SARL

MF : 1355967/B

R.C : B 12128982014

Matricule CNSS : 564013

Siège social : Rue H'bib Thameur Siliana 6100

Selon procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire au siège de la Société le 6/4/2021 enregistré à la Recette des finances à Siliana le 7/4/2021 Quittance n°M013652 il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des Etats Financiers au titre des exercices des Années 2017-2018 et 2019.

- Donne quitus, Entier définitif sans Réserve au gérant Mouelhi Mohsen pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2019.

- Renouveler le mandat de la Société "AECC Audit" en tant que commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2020-2021 et 2022.

- A été déposé une copie de ce procès-verbal au Registre National des Entreprises « Bureau de Siliana » sous n°202129572 du 7/4/2021.

2021401191SRLB2

Cession de parts sociales

Société : SFM Technologies SARL

Capital : Cinq Mille Dinars (5.000 DT)

Siège social : 8 rue Ibn Sina El Menzah VI Tunis

Matricule : 1028016M

Suivant acte de donation en date du 22/12/2017, enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 29/01/2018, sous le numéro 18000304, quittance n°006505. Monsieur Mohamed Sadok Tabbane a apporté en donation à son fils monsieur Sami Tabbane, la totalité de ses 10 parts qu'il possède dans le capital de la société SFM TECHNOLOGIE SARL dont deux originaux ont été déposés au registre national des entreprises en date du 30/11/2019 sous le numéro 201988707

La nouvelle répartition du capital social est devenue comme suit :

- Monsieur Sami Tabbane : 40 parts

- Madame Lamia Guizani Tabbane : 10 parts.

2021401214SRLB2

Société "MAGHREB CONSULTING AND ACCOUNTING SERVICES"

S.UA.R.L au capital de 5 000 dinars

Bureau N°A-5-1, Immeuble Al-Aziz, 1073 Montplaisir Tunis

M.F : N°1118532E/A/M/000

R.C : N°B24152082009

Selon procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11/8/2010, enregistré à la recette des finances cité Mahrajéne sous le n°10504498 quittance numéro 82760 en date du 11/8/2010, dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance Tunis sous le n°201067152 en date du 17/8/2010, l'associé unique a décidé ce qui suit :

Augmentation du capital social de (5 000 DT) à (54 000 DT).

2021401220SRLB2

AUTRES SOCIETES

LAICO HOTELS MANAGEMENT COMPANY LTD TUNISIE

Succursale (en cours de liquidation)

Siège de liquidation : Imm. KPMG n°06, Les jardins du Lac II - les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant unique : 1055038X

Suivant la décision du CA de la Société Mère du 16/8/2019, enregistrée à la recette des finances le Lac - Tunis le 22/8/2019, sous le n°79705987, Quittance n°M084299, et la décision du CA du 27/8/2020, enregistré à la recette des finances le Lac - Tunis le 9/9/2020, sous le n°20704839, Quittance n° M061673, déposés au RNE à la date du 19/01/2021, sous le n°20214258, il a été décidé la dissolution de la succursale, la désignation de Mr. Lotfi Akkari en qualité de liquidateur.

Avis est donné aux créanciers pour produire leurs créances entre les mains de liquidateur élisant domicile à l'adresse ci-haut référencée.

2021401225SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Avis

Suivant acte S.S.P en date du 7/4/2021 enregistré à la recette des finances du Lac le 15/4/2021 sous le n°21202797 quittance n°M035859 Mohamed Fatten CIN 08013508 a vendu le fonds de commerce sis à la résidence «les rosiers» les jardins du Lac Tunis à Abdel Hafidh Hamdaoui CIN 13432419.

Toutes les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT qui est aussi publié au journal Essahafa le 16/4/2021.

2021T00486FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 11/3/2021 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 12/3/2021 quittance n°M011610 enregistrement n°21200563 Mr Houcem Necir a vendu à Mme Ismahane Hichri épouse El Abed la totalité du fonds de commerce exploité pour vente de volaille et ses dérivés avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Abdelaziz Eroui Dar Chabane Nabeul d'un montant global de vingt six milles dinars

Toutes oppositions seront déposées chez l'avocat Maître Karim Kharraz à son bureau n°14 rue du Sfax Nabeul pendant 20 jours à la date de la parution de cet avis au JORT.

2021T00492FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mégrine sous le n°19203339 le 21/8/2019 quittance n°M064424 Monsieur Mohamed Amine Daoudi désiste à la société Globale Batteries Daoudi Sarl tout le fonds de commerce ayant pour l'exploitation de la vente de pièces de rechange sis au 02 Rue Mokhtar Ataya Chouchet Radés 2033 Mégrine. Toutes oppositions seront faites à l'adresse de l'acheteur sis au 02 Rue Mokhtar Ataya Chouchet Radés 2033 Mégrine. Cette annonce a été publiée le 27 novembre 2020 aux journaux le Quotidien et Achourouk.

2021R01333FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte authentique notarié établi le 8/3/2021 et enregistré à la recette des finances de Djerba le 31/3/2021 quittance n°M0222, Mr Amor Jrad, Titulaire de la CIN n°033446455, demeurant à Houmt Zaouia Djerba, a fait donation de la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des divers articles d'artisanat, bijoux, prêt à porter vêtements en cuir, vêtements de sport, chaussures, tapis, restaurant, fast-food, pâtisserie, agence des voyages, assurance, agence immobilière, produits ménages et articles de décoration, pressing, exploité au local situé à Midoun Djerba avec tout ses éléments corporels et incorporels à Mr Houcine Jrad, Titulaire de la CIN n°13413354, demeurant à Houmt Souk Djerba.

Toutes les oppositions seront reçues par Mr Amor Jrad à son adresse ci-dessus indiquée, dans les 20 jours de la date de la parution de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié au quotidien Assabeh paru vendredi le 23 Avril 2021.

2021R01335FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radés en date du 20/4/2021 sous le numéro 21201094 quittance n°024431 Madame Hadda Bent Mohamed Ali Ben Belgacem Ben Mohamed titulaire de la c.i.n n°07058534 délivrée le 16/9/1996 a vendu à Madame Latifa Bent Radhouene Ben Mohamed Guarmasi titulaire de la c.i.n n°09631709 délivrée le 11/11/2019 la totalité du

fonds de commerce exploité en tant qu'alimentation générale sis à la rue Malek Ibn Anass à Radés.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du local sis à la rue Malek Ibn Anass Radés.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk et au journal Le Quotidien du 01/5/2021.

2021R01338FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 13 et 26 avril 2021 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 26 avril 2021 quittance n°M021708 enregistrement n°21201359, Madame Hamida Bent Abdelkader Mazouz, de Nationalité Tunisienne, demeurant Slim Center Khezama Est Sousse, titulaire de la carte d'Identité Nationale n°02953156, de la carte d'identification fiscale n°0602383 D/C/M/000, inscrit au registre National des Entreprises sous le numéro 0602383 D et au registre de commerce Tribunal de première instance de Sousse 2 sous le numéro A91172462017, a vendu à la Société SOUSSE-CAR, société unipersonnelle à responsabilité limitée inscrite au registre National des Entreprises sous le numéro 1358318 K, siège social sise 8 Rue Mongi Bali Immeuble Molka 4000 Sousse, la totalité du fonds de commerce, sis à la Résidence TEJ MARHABA Sousse, inscrit au registre National des Entreprises sous le numéro
0602383 D.

Pour toute opposition dans le délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne s'adresser à l'acheteur Société SOUSSE - CAR, à l'adresse du fonds de commerce sis à la Résidence TEJ MARHABA / Sousse.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Assahafa" du 01 mai 2021 et "La Presse" du 4 mai 2021.

2021S00536FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 28 avril 2021 enregistré à Kalaa Sghira le 28 Avril 2021 enregistrement n°21200420 quittance n°M012123. Monsieur Bassem Ben Abdelhamid Ben El Hédi Karmeni demeurant à 10 rue Tarek Ibn Zied Kalaa Sghira Sousse a vendu et cédé sous toute les garanties de fait et de droit à Madame Dalanda Bent Omor Ben Salem Dridi épouse Karim Jliti demeurant à 34 Route de Hafouz Sousse la totalité du fonds de commerce exploité café dans le local sis à la Route Neger Kalaa Sghira Sousse moyennant un prix forfaitaire de vingt deux milles 500 Dinars (22.500.000DT).

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du rédacteur du contrat Maître Hatem Doura avocat à la cour et c'est à l'adresse de son bureau sis à la route de Tunis Khezema Ouest Complexe Résidentielle et Commerciale BADR 4ème étage dans un délai n'excédant pas les 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

2021S00537FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Selon acte S.S.P, enregistré à la recette des finances de hammam Sousse le 21/4/2021, suivant Quittance n°36757 sous le n°21202070, Monsieur Yassine Ben Mohamed Ben Ameur Mahjoub a cédé la totalité de son fonds de commerce destiné à la vente et réparation de bijoux sis local 1 marché aux légumes et le détail rue Ali Belhawen hammam Sousse, à Monsieur Nomene Ben Hamed Ben Amor Gallas.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur sis local 1 marché aux légumes et le détail rue Ali Belhawen hammam Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» en date du 5/5/2021.

2021S00541FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce, rédigé par les notaires du tribunal de 1ère instance de Kairouan le Maître Kamel Jrad et le Maître Rafik Rebii en date du 17/4/2021, Mahbouba Bent Monji Bouabid, titulaire de la CIN n°07661467 a cédé en tant que don à son marie Issam Ben Abdessalem Ben Ali Nagati, titulaire de la CIN n°07613074 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local destiné vente meuble et ameublement (MF :1055427/G) sis à l'Avenue Abi Zomaa Balaoui à Kairouan. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 02/5/2021.

2021S00546FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce rédigé par les notaires du tribunal de 1ère instance de Monastir le Maître Abderazek Hasen et le Maître El Mézri Nouira. en date du 30/12/2009 et enregistré à la recette des finances de Moknine le 8/10/2010 Quittance n°M046581. Mr Salah Ben Ibrahim Ben Mohamed Salem, titulaire de la CIN n°04016626 a cédé en tant que don à son fils Riadh titulaire de la CIN n°04125643, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local destiné tout commerce et Artisanat sis Echaraka - Monastir.

Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort.

Cet avis a été publié aux journaux "Echourouk" et "Le Quotidien" du 6/5/2021.

2021S00550FCCC2

Désistement d'un fonds de commerce

Suivant acte authentique daté le 20/8/2020, enregistré à la recette des finances de Bembla en date du 4/02/2021 sous le n° de quittance M003257 et enregistré au brouillant de l'huissier notaire Maître Bedoui Abdesslem, monsieur Hsouna Montassar, CIN n°06840306, a

effectué un désistement, avec toutes les garantis de fait et de droit, de son fonds de commerce situé à l'avenue Habib Bourguiba - 5022 - Menzal Nour, son Identifiant unique 1382283G/A/C/000, à sa sœur Hsouna Naiima, CIN n°06755503 et son identifiant unique 1203750S/A/C/000.

Mme Naiima Hsouna a choisi le local objet du désistement comme siège.

Toute opposition sera acceptée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et ce chez le bénéficiaire de désistement.

Cet avis a été publié au journal «la Presse» en date du 7/4/2021.

2021S00551FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 20/4/2021 enregistré à la recette des finances H. Bourguiba - Sfax, 26/4/2021 sous le n°21201798 quittance n°032909, rédigé par Maître Makhlouf Anis Avocat à Sfax, Kacem Abdelkader (CIN n°01261126) a vendu à Malek Souayah (CIN n°11058038) et Nadia el Amri (CIN n°08894978), la totalité du fonds de commerce exploité comme buvette au local sis à la route Mharza km3 Sfax.

En application de l'art 192 du c.com les parties contractantes ont élu leur domicile au local où est exploité le fonds de commerce à l'adresse sus-indiquée pour recevoir toute opposition possible dans les délais prévus par la loi.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 29/4/2021 P19.

2021X00532FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 20/4/2019 enregistré à la recette des finances de Abou Elkasem Echebi à Sfax le 23/4/2021 Enregistrement n°21201705 quittance MO42391 Mohamed Abdelhedi CIN n°1174318, a vendu à Nejah El Alouini CIN n°1339494, la totalité du fonds de commerce (KZEDRI) exploité par le vendeur dans le local son MF : A08714922013, situé au magasin n°40 nouveau Souk Beb Jebli Sfax, loué de la municipalité de Sfax. Les oppositions seront reçues entre les mains du maître Imen Bouain dans son bureau situé à impasse Ahmed Skelli immeuble Ambara 2 à Sfax à son adresse précitée ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du mercredi 5 mai 2021.

2021X00537FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat en date du 20/2/2019 et enregistré à la recette des finances de Bouaarada le 12/4/2021, sous le n°21200471, quittance n°M005315, Mr Rejab Mehouachi, a vendu à Mr Jamel Mehouachi, la totalité du fonds de commerce objet du local situé à Sidi Ayed Laaroussa Siliana, exploité comme café et restaurant.

Les oppositions doivent être déposées chez l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée, et ce dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication du présent extrait au JORT.

La présente publication a en outre, été faite le 22/4/2021 à Echourouk.

2021401195FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 26/11/2020 enregistré à la recette des finances de Houmet souk Djerba le 28/12/2020 sous n°20204579 Mr Harrabi Hatem titulaire de CIN n°09118007 a vendu à Madame Ramma Aicha titulaire de CIN n°05772155 la totalité du fonds de commerce représenté en local de fruits secs exploité dans le local appartenant Ibn Khaldoun à Houmet souk Djerba en face Institut Ibn Arafa.

Toute opposition est acceptée dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur au fonds de commerce.

Cet avis a été publié au journal Elchourouk le 27 avril page 25.

2021401196FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 29/3/2021 enregistré à la recette des finances de Houmet souk Djerba le 13/4/2021 sous n°21201549 Mr Ben Abdallah Mohamed titulaire de CIN n°13429730 a vendu à Madame Thabet Samia Bougera titulaire de CIN n°07332753 la totalité du fonds de commerce représenté en un local de fruits secs exploité dans le local appartenant Elbechir Soud à Houmet souk Djerba.

Toute opposition est acceptée dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur au fonds de commerce.

Cet avis a été publié au journal Elchourouk le 27 avril 2021 page 14.

2021401197FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 21 avril 2021 enregistré à la recette des finances de Carthage le 22 avril 2021 sous le n°21200781 quittance n°39742 la société Mondo demeurant au 14 Rue Damas Ain Zaghouan Tunis a vendu à Monsieur Elyes Khammassi demeurant au 40 rue Amilcar cité El Wifek La Marsa le fonds de commerce relatif à l'activité de Pizzeria et fast-food inscrit au registre de commerce sous le n°B07968 12 exploité au local n°8 Rue Naceur Bey La Marsa.

Toute opposition doit être notifiée à l'étude de Maître Atef Ouechtati Avocat sise à l'Avenue Abderahmen Azzem Résidence El Wifek Bureau B23 Montplaisir Tunis dans les 20 jours de la date de la publication du présent extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 6 mai 2021.

2021401199FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré le 20 avril 2021 à la recette des finances de Menzel Bourguiba reçu n°M024954 Mr Tizaoui Ahmed a vendu à Melle Tizaoui Mona la totalité du fonds de commerce sis 37 rue Habib Bougatfa Menzel Bourguiba.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains de vendeur.

Cet extrait a été publié au journal «al chourouk» le 23 avril 2021.

2021401216FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé le 26/4/2021 enregistré à la recette des finances de Bizerte en date du 27/4/2021 reçu M007442 enregistrement n°21200333 madame Sahbani Fatma titulaire de la CIN n°01466392 a cédé à monsieur Ryahi Saber titulaire de la CIN n°05684311 tout le fonds de commerce destiné à toutes activités commerciales sis à 55 avenue Hssan Nouri Sejnane Bizerte.

Toute opposition doit être déposée auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce cité au dessus dans un délai de 20 jours de la publication de la présente au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 01/5/2021 page n°27.

2021401221FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 2 mars 2021, enregistré à la recette des finances rue al-jazira Tunis en date du 2 mars 2021 sous n°21300676 quittance n°M013497. Monsieur Najib Agrebi loue à la société Najib de Distribution identifiant unique 0768519R un fonds de commerce sis à Tunis 37/35 rue Al-Jazira magasin n°6.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse sous n°H/2100545 en date du 3 avril 2021 et au journal Essahafa n°H2100546.

2021T00490FCCC3

Résiliation de contrat de location d'un fonds de commerce

Par acte SSP de résiliation de contrat de location d'un fonds de commerce en date du 4/02/2021 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 12/02/2021 sous n°21300494 Quittance n°M007427. Suite à la décision de Mr Mohamed Ben Mahmoud Grissa titulaire de la CIN n°04165730 et Mr Chawki Ben Ahmed Ben Khlifa Jemaa, titulaire de la CIN n°04165147, ont décidé d'un commun accord, la résiliation du contrat de location du fonds de commerce en date du 10/3/2016 objet du contrat enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 15/3/2016 sous n°16300945 du local sis au rez-de-chaussée de l'Immeuble Grissa Avenue Taieb Mhiri Sousse.

Les oppositions se font au local concerné dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2021S00545FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Association de sauvegarde de la Médina de Bouhjar

Objet : Culturel, Social et Développement

But : Contribuer à la préservation du patrimoine matériel et immatériel de la ville

Contribuer à préserver la beauté de la ville

Faire des activités culturelles

Siège : Maison de scout, Avenue la Liberté 5015 Bouhjar

N° et Date de déclaration : N°11259 le 22 septembre 2020

Président : Souibgui Nader

Secrétaire Général : Dimassi Aymen

Trésorier : Boukadhaba Ghaith.

2021S00543APSF1

Constitution d'une association

En vertu du document de l'achèvement de la constitution d'une association sportive numéro 1650 par le commissariat régional de la jeunesse et des sports de Médenine le 20 avril 2021 une association à caractère sportive a été constituée :

Nom de l'association : Association sportive Ksar Jedid

Adresse : Ksar Jedid Béni Kadeche.

Objectif : L'association a pour but de former et d'entraîner les jeunes, de les encourager, de développer leurs capacités physiques et artistiques et de les faire progresser vers les plus hauts niveaux athlétiques et moraux.

Président : Ounissi Amir

Vise président : Jamila Msaddak

Secrétaire général : Wahiba Jbehi

Trésorier : Lamloumi Mouldi.

2021X00533APSF1

Constitution d'un syndic de propriétaire

En vertu d'un procès-verbal en date du 8/12/2020 et enregistré à la recette des finances rue Khaouresmi de Kairouan le 24/12/2020 numéro de quittance M075221 numéro d'enregistrement 20704064 un syndic de propriétaires s'est former dénommé Complexe Médical Ibn Rochd de Kairouan pour l'immeuble sis à l'Avenue Ibrahim Ibn Aghleb Kairouan, son Président élu était Kamel Ben Hamda Laouani, vice président Radhouane Naifar, secrétaire général Ahmed Kouti, Trésorier Fadhel Hargam .membre Chiraz Hargham, membre Amira Ayouni, et la désignation de deux commissaires aux comptes qui sont Nouréddine Malouche et Houssem Yéngui.

2021401190APSF1

Syndicat des propriétaires de Laila Sidi Suleiman, route Choutrana Ariana du Nord

- L'instance dirigeante

Elyes Hathat : Président

Mongi Meshreqi : Trésorier

Mondher Al-Khamasi : Secrétaire général

Bachir Al-Khazami : Membre

Anis Yahyaoui : Membre

Fathi Al-Alaj : Trésorier adjoint.

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale électorale du dimanche 13 septembre 2020, l'élection de l'organe susmentionné a eu lieu selon le procès-verbal de l'assemblée enregistré au service des contrats judiciaires de l'Ariana le 24 septembre 2020.

Numéro d'enregistrement 2547 Numéro reçus 8704.

2021401211APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Résidence Zayatine «D»

Suivant procès-verbal en date du 28/3/2021 déposé à la municipalité sz Soukra le 27/4/2021 il a été décidé une nouvelle commission du syndic résidence Zayatine «D» :

Président : Mr Dhieb Ridha

Secrétaire général : Mr El Euch Mohamed

Trésorier : Mr Samet Mohsen

Membres : Aleymi Foued - Kadri Salwa - Derbel Mohamed Ali.

2021T00485APSF2

Club African Mobile

Siège social : 57, Avenue Bab Djedid

Complexe Sportif du Club African

B.P : 155 - 1049 Tunis Hached

Téml : 71.332.019 - 71.331.425

Fax : 71.347.575

Nomination d'un Gérant

- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02/4/2021, enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 5/4/2021, sous le numéro 21801436, quittance n°30342 l'assemblée générale extraordinaire a décidé ce qui suit :

- Nommer monsieur Youssef El Elmi Gérant de la Société.

2021R01342APSF2

Constitution d'un syndic des copropriétaires de la résidence Gassara Palace :

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive d'un syndicat des copropriétaires de la résidence Gassara Palace sis à la route de Gremda km 5.5 Sfax en date du 20 Mars 2021 enregistré à la recette des finances de Gremda le 29 Mars 2021, quittance n°M027604 enregistré sous le n°21800747, les propriétaires ont décidé de constituer un syndicat de la résidence et l'élection de son président et ses membres comme suit :

- Malek Kobbi : Président

- Nour Bellaj Ep Trabelsi : Secrétaire général

- Ahmed alajmi : trésorier

- Khaled Mahfoud: membre

- Bilel Elleuch : Membre.

2021X00536APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis, MF : n°1148045K.

Partie saisie :

Société Riadh de Conserves Alimentaire «SORICA» Sarl inscrite au RC sous le n°B143021999 dont le siège est à la Goulette 22 rue Habib Thameur

Descriptif de l'immeuble : un lot de terrain objet du TF 39354 Ben Arous d'une superficie de 10000 m² sis sur la route reliant El-Mhamdia à Sidi Fraj à Ben Arous et sur lequel est édifié un local de 1075 m2 couverts de charpentes métalliques.

La mise prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de Trois cent quarante-deux mille Dinars (342000,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le jeudi 10/6/2021 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Ben Arous (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice à Chouchet Radés.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2021T00494VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la diligence de Me Cherni Noureddine

Avocat prés la cour de cassation

Sis à Tunis 3 Rue Med Ali Hammi

Tel : 98 237 979

La partie poursuivante : Mr Omar Ben Manoubi Abidi, titulaire de la CIN: 00279936, ayant élu domicilié au cabinet de Me Cherni Noureddine Avocat prés la cour de cassation, sis à Tunis - 3 Rue Med ali Hammi - 1000.

La partie saisie : 1- Mr Mabrouk ben Manoubi ABIDI - 2- Mr Mohamed Hédi ben Manoubi ABIDI - 3- Mme Bent Manoubi Hanifa Abidi tous; ayant élu domicile au cabinet de leur Avocat Maitre Abdallah Alahmadi, sis à Tunis - 115 Avenue de la Liberté.

Avocat poursuivant : Me Cherni Noureddine, Avocat prés la cour de cassation, sis à Tunis - 3 Rue Med Ali Hammi - M.F 0877766/N.

Immeuble mis en vente : Il s'agit d'un veille immeuble Bâtis, non titré de 500m², situé à la rue El Houssine Ben Ali - Bortal Hayder le Bardo Tunis, composé de 4 chambres à coucher - 2 cuisines, toilette, hall,entouré d'un siège Bâtis de 3 mètres de hauteur.

Mise à prix : Deux cent dix sept mille, cent trente neuf dinars (217.139,000) selon l'expertise de Mr Ezeddine Farhat du 13/7/2020 outre les frais de poursuite et honoraire d'avocat à fixer le jour de l'audience.

Date et lieu de vente : le Mardi 8 Juin 2021 (8/6/2021) à 9H devant la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à Beb bnet.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité : tout intéressé peut visiter la propriété tous les jours pendant les horaires administratifs.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers du montant de la mise à prix et pour les non résidants et étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

Toute participation doit se faire nécessairement par le biais d'un avocat.

2021T00498VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : Oussama Ben Mohamed Bechir Zraier dont le domicile élu est au cabinet Maître Abdelmonem kioua, Avocat près de la cour de cassation, dont l'étude est au B7, résidence Maya, Av Hèdi Nouira, Ennasr II,2001, Ariana.

Partie saisie : Mohamed ben Abdelaziz ben Fourti Ferjani, titulaire de CIN n°04600884, dont le domicile est sis à 64 rue 4004 cié Ezzouhour 3 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Abdelmonem KIOUA avocat près de la cour de cassation dont l'étude est au B7, résidence Maya, Av Hèdi Nouira, Ennasr II, 2001, Ariana. MF n°1062266/A

Immeuble mis en adjudication : La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété à la partie saisie, objet du titre foncier n°2397 Mannouba dénommé «ESSALEM 46», d'une superficie de 327 mètres carrés, sis au cité les jardins de Denden Mannouba, il s'agit d'un immeuble clôturé contenant un bâtiment subsidiaire au rez-de-chaussée du côté nord du terrain composé d'un entrepôt et une cuisine extérieure et d'un bâtiment principal de type jumelé avec un terrain du côté sud est, composé d'un rez-de-chaussée comprenant un salon, une salle de séjour, une toilette, une cuisine et un séchoir et un étage conduisant à travers un escalier au toit de la maison, comprenant un couloir, trois chambres à coucher, une salle de bain et une chambre parentale avec salle d'eau. La totalité de la superficie couverte est de 286 mètre carré.

Mise à prix : Quatre cent soixante-quinze dinars sept cent quarante-neuf dinars Dinars (475.749,000 D) auquel s'ajoutent les frais judiciaires.

Date et lieu de la vente : Mercredi 02 juin 2021 à 9 Heures du matin et suite devant la chambre des criées du Tribunal de Première instance de Mannouba sis à la route de Mateur Kilomètre 7 Mannouba.

Visite de l'Immeuble mis en vente : pendant la journée durant toute la semaine.

Pour de plus amples renseignements, un exemplaire du cahier des charges est à la disposition des éventuels acquéreurs auprès du greffe du tribunal de première instance de Nabeul et à l'étude de l'avocat poursuivant.

La participation aux enchères n'est possible que par l'intermédiaire d'un Avocat et après la consignation au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Pour les étrangers ils doivent obtenir au préalable une autorisation du gouverneur de Mannouba.

2021R01334VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude maître Lassed Yakoubi

Avocat à la cour de cassation

9 rue Essourour - immeuble Chtourou cité el hana Mégrine

Tel : 71.433.077

M.F : 793023Q

Créancier saisissant : Randa najjar demeurant 12, rue el Mourabitine Borj Ghorbel route saint jaque Ben Arous

Débiteur saisi : Ramzi Najjar, Radhwane Najjar élisant domicile chez Me Omar Chetwi, 15 rue Omar Ben Gadah centre des affaires Montplaisir 1073 Tunis

Avocat poursuivant : maître Lassed Yakoubi avocat à la cour de cassation étude est sis 9 rue essourour immeuble Chtourou 2ème étage appartement 7 cité el Hana Mégrine.

Immeuble saisi : la saisie porte sur le bien sujet d'une habitation (maison) sis 15 rue Kharrouba Bellevue Tunis dénommé «René Roger» objet du titre foncier n°111037 Tunis, se composant d'une parcelle du terrain 18 (34) du tirage d'office des mesures des terrains et de la cartographique des terres, superficie totale 501 m² est repartie à 501 parties, se constitue d'un rez-de-chaussée moyennant d'une superficie couverte de 103 m² qui contient un salon 3 chambres, une cuisine, une salle de bain équipée, la construction ancienne et les murs en briks, le toit en toiles sous forme de pyramide, son terrain couvert de carrelages carrés céramique décoré, portes et fenêtres en bois, avec un sous-sol de la partie tribal d'une superficie couverte de 26,60 m², en sa hauteur un garage de même superficie ouverte sur rue Kharouba, plus petite chambre de superficie de 4,25 m² et toilette d'une superficie de 2m² au jardin avec murs en briks et surface en ciment et toit dallé, l'immeuble est équipé en électricité, d'eau potable et est lié à l'ONAS.

Mise à prix : trois cent quatre vingt douze cent vingt et un mille dinars neuf cent six millimes (392.121,906 DT) frais en sus.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine la consultations du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Tunis 2 ainsi qu'au bureau de l'avocat poursuivant maître Lassed Yakoubi.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu à la chambre de ventes immobilières du tribunal de

première instance de Tunis 2 route de Béja le lundi 7/6/2021 à partir de 9h de matin.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien consigner un chèque certifié conforme au montant (1/3) et les étrangers doivent avoir des autorisations exigées selon la loi.

2021R01348VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Après la réduction du prix d'ouverture

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 9/6/2021 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9 h du matin.

Poursuivant : Mohamed Ben Hedi Nakbi CIN 06756320 demeurant à la rue Ennasr Teboulba.

Avocat poursuivant : Maître Chtioui Hassib, avocat à la cours de cassation immeuble Borj Khfacha Monastir. MF : 895646/H.

Débiteur saisi : Moustafa Ben Fraj demeurant à Karkar CIN 03999598.

Immeuble mis en adjudication tout le bien immobilier objet de titre foncier n°55428 Monastir composé d'une seul parcelle n°96 dont la superficie est de 15892 m² sise à gnada, Bni Hassen terrain a une propriété agricole qui contient des oliviers et une construction qui se compose d'un dépôt, superficie 96 m² et un premier étage de 40 m² et qui contient aussi un puis avec moteur.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble saisi est fixée à quatre vingt dix huit milles sept cent soixante seize dinars 800 millimes (98776d.800) après la réduction du prix d'ouverture de 40%.

La visite de l'immeuble : Se fait tous les jours pendant l'horaire administratif. Et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou contacter l'avocat poursuivant.

2021S00548VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Après la réduction du prix d'ouverture

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 9/6/2021 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9 h du matin.

Poursuivant : Société Briqueterie du centre Menzel Hayat son siège social rue Mahbouba Soussia complexe administratif Nakbi 1er étage Teboulba. MF 703118/Y.

Avocat poursuivant : Maître Chtioui Hassib, avocat à la cours de cassation immeuble Borj Khfacha Monastir, MF : 895646/H.

Débiteur saisie : Saber Fraj, demeurant à la rue Mohamed el Karoui complexe l'étoile sportive de Sahel à Sousse.

Immeuble mis en adjudication : tout le bien immobilier nommé tarraka objet de titre foncier n°95965 Monastir composé d'une seule parcelle n°85 dont la superficie est de 4800 m² sise à Menzel Hayat, terrain nu qui a une propriété agricole.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble saisi est fixée à quatre vingt six milles quatre cents dinars (86.400d 000) après la réduction du prix d'ouverture de 40%.

La visite de l'immeuble : se fait tous les jours pendant l'horaire administratif.

Et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou contacter l'avocat poursuivant.

2021S00549VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 - Avocat poursuivant.

2- Débiteurs un saisis : 1/- Karim Ben Guirat CIN n°07019445 demeurant au 13 avenue de la République Ben Arous. En sa qualité de débiteur principal hypothéquant et caution solidaire et hypothécaire de la société CARRE COMMUNICATION - SARL RC N°B0248732010.

2/- Ramzi Ben Guirat CIN n°07079002 demeurant au 13 avenue de la République Ben Arous- En sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la société CARRE COMMUNICATION - SARL RC N° B0248732010 et de Karim Ben Guirat CIN n°07019445.

3/- Sonia Ben Guirat CIN n°07045897 demeurant au 13 avenue de la République Ben Arous-En sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la société CARRE COMMUNICATION - SARL RC N° B0248732010 et de Karim Ben Guirat CIN n°07019445.

3- Désignation de l'immeuble saisi :

Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°37262 Ben Arous dénommé «Mahmoud» d'une superficie de 517 m² situé à l'Avenue de la République n°11 Ben Arous, sur lequel est édifié un immeuble composé d'un RDC et 4 étages, le RDC comprend une agence bancaire - un logement à usage d'habitation un appartement de 3 chambres salon - cuisine, S.D.B, un local commercial à usage de café dénommé «CAFE B.GUIRAT» le tout d'une superficie couverte de 482m² - le premier étage est d'une superficie couverte de 425 m² composé de 2 appartements chacun comprend 2 chambres à coucher, salon cuisine et SDB, et 2 appartements chacun comprend une chambre, un salon, SDB - le deuxième étage est d'une superficie couverte de 425 m2 est composé de 3 appartements chacun comprend 2 chambres à coucher, salon, SDB, cuisine et deux appartements composés d'une chambre, un salon, une cuisine, le troisième étage est d'une superficie couverte de 425 m2 est composé de 2 appartements chacun comprend 2 chambres à coucher, salon, SDB et 2 studios chacun comprend 1 chambre à coucher, Salon, cuisine, SDB et le

quatrième étage est d'une superficie couverte de 93 m² composé de deux studios composés d'une chambre à coucher, une cuisine et une salle d'eau.

4- La mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 2.625.500,000 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Ben Arous sis à la ville de Ben Arous le jeudi 10 juin 2021 à partir de 9 heures.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou avant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie.

2021401209VEPA1

Vente aux enchères publiques

1- A la demande de : Mme Halima Bent Ahmed Ben Abdallah Zarrouk domiciliée Rue oued Tessa n° 6 - La Marsa.

2- Contre la partie saisie : M. Mounir Ben Ahmed Ben Abdallah Zarrouk, domicilie Rue Oued Tessa n° 6 - La Marsa.

3- A La diligence de Maître Habib Ben Aissa, Avocat à la cour de cassation, 25 A venue de Carthage - 2ème étage - Tunis (Tel : 71.350.647 Fax : 71.254.337 - MF : 113948XAP000)

4- Immeuble à vendre : 53,46 parts de L'immeuble objet du titre foncier N° «139080 Tunis» divisé en 224 parts dont la superficie totale est de 224 mètres carrés, ces parts se constituent d'un studio au rez-de-chaussée d'une superficie construite de 91.83 mètres carrés avec un garage d'une superficie de 37.36 mètre carré.

5- Mise à prix : 123723,000 Dinars frais en sus.

6- Date et lieu de la vente : Mardi 15 juin 2021 à partir de 9h à la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis 1.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours aux heures de travail administratif.

- Les étrangers doivent obtenir une autorisation du gouverneur de la région.

- Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix.

2021401219VEPA1

Cabinet Maître Chokri Azouz

44-46 Avenue de Liberté - Tunis

Tél : 71.798.157

MF : 0873336/B

A la demande de Mr Med Kamel Dbeich CIN n°00071777 demeurant à résidence MIMOUZA n°3 Sidi Daoud - Tunis

Contre la partie saisie : Med Mondher Dbeich CIN n°00328159 demeurant à l'avenue Habib Bourguiba El Kram

A la diligence de Maître Chokri Alouz Avocat à la cour de cassation

Immeuble à vendre : TF n°165748 Tunis de 233 m² avec les parties communes de 1000/818.09 de TF n°136101 Tunis sis à la résidence VINISIA route la Marsa - Gammarth lequel a été édifiée un logement triplex le RD de 37 m² composé d'un salon et étage de 96 m² composé d'un hall, 2 salons, salle à manger s'ouvre sur un toit, couloir, salle de bain, cuisine avec balcon, et un escalier, et un étage supérieur de 100 m² composé de 3 chambres à coucher, 2 salles d eau, et armoires murales.

Mise à prix : 527.871.519 dinars après rabaissement de 40 % frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mardi 8/6/2021 devant le tribunal de 1ère instance de Tunis à partir de 9 H du matin.

On peut visiter les lieux tous les jours.

2021401243VEPA1

Avis aux créanciers

DISTRIBUTION DES FONDS DE LIQUIDATION MCX NORTHAFRICA CO LTD

(Succursale en cours de liquidation)

Siège social : 34 Place Du 14 Janvier 2011 Tunis 1001

Identifiant unique : 0964648W/A/M/000

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales, le liquidateur de la Succursale MCX NORTHAFRICA CO LTD annonce à la suite de la publication de la décision de la dissolution anticipée de la Succursale MCX NORTHAFRICA CO LTD en date du 21 octobre 2019, enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 27 novembre 2019 sous le numéro 19807527, quittance n°9105 et déposée au Centre National du Registre des Entreprises le 29 novembre' 2019 sous le numéro 201988229, qu'il n'existe pas de créanciers inscrits à la liste des créanciers, et réserve le produit de la liquidation au profit de la société mère.

Les créanciers éventuels de la Succursale MCX NORTHAFRICA CO LTD ou toute personne intéressée disposent conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales d'un délai de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date de parution du présent avis pour formuler toute opposition au titre de cette distribution.

Au-delà de cette date les oppositions ne seront plus recevables.

Les oppositions devront être adressées au nom du liquidateur de la Succursale MCX NORTHAFRICA CO LTD à l'adresse suivante: 34, Place du 14 Janvier 2011, Tunis - 1001.

2021401168VEPA2

Avis aux créanciers

Publication d'un mandat judiciaire

Héritage Mnnoubi Marzouk

Suivant jugement en référé émanant du tribunal de première instance de Manouba n°13016 du 11/11/2019 décide de nommer Mme Samia Khlifi mandataire de justice au lieu de monsieur Mondhor Hamdi du titre foncier n°2946 Manouba Teborba pour gérer les affaires de la commune en attendant le règlement du différent entres les deux parties à l'amiable ou à titre judiciaire sis à : 13 rue Ghandi 1er étage bur4 Tunis. (tel : 95 532 517).

La nomination de Mme Nadia El Nefzi entant que juge commissaire.

2021401170VEPA2

Vente d'un fonds de commerce

SOCIETE ARTICLES AGRICOLES

Identifiant registre national : 1228257R/A/M/000

Le syndic de faillite de la société en faillite "SOCIETE ARTICLES AGRICOLES" met en vente :

Un fonds de commerce avec divers équipement sis au local avenue Modellala Houria 9070 Mjez El Bab Béja.

Conformément à l'autorisation délivrée par le Tribunal de première instance de Béja dans l'affaire n°352.

Les personnes qui désirent participer à l'acquisition du cahier de charges doivent soumettre leurs offres au plus tard le 31 mai 2021. Le retrait du cahier des charges se fait au bureau du syndic de faillite Mr Naim Kaabi situé dans l'appartement 3-1, Immeuble Fell 2, Résidence Les Fatimides à l'Aouina 2045, Tunis (Téléphone : 70 726 395).

2021401187VEPA2

Avis

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis en date du 13/4/2021, il a été décidé la clôture des travaux de l'administration judiciaire portant sur l'immeuble sis à la Rue Med Elf; Rue mosquée Sakajin Cité Elkhadhra Tunis appartenant au défunt Med Taeib Gelmani titulaire de la CIN n°00686965, tous intéressés peuvent contacter le liquidateur Mr Mokded Zoghlami à son Cabinet sis au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis, tel 71.889.549 fax : 71.889.621.

2021401193VEPA2

Avis aux créanciers

Le Syndic de Faillite de la Société Industrie des briques de Zaghouan - RC : B135451996 MF : 445586K, informe les créanciers que le tableau des créances a été déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Zaghouan après approbation du juge commissaire. Les oppositions éventuelles peuvent être reproduites dans les délais légaux.

2021401194VEPA2

Avis de Distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Ben Arous annonce l'ouverture de la procédure de distribution de la somme 37.700.000 consignée à la trésorerie générale de Tunisie certificat de dépôt 15929 du 13/10/2020 contre la société ZITOUNA CONFECTION, à la diligence de maître Asma Ben Arbia avocate pour le compte de banque de financement des petites et moyennes entreprises dans l'affaire n° 211 du 8/3/2021.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 de code de procédures civils et commerciales.

2021401212VEPA2

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Société Shams Energy Access

I.U : 1291318V

En vertu de la décision rendue par le vice-président du tribunal de première instance de Tunis sous le numéro 913 date du 15/4/2021, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la Société Shams Energy Access avec la nomination de Madame Ghanmi Nadia juge commissaire et de Maître Aifa Badreddine administrateur judiciaire pour étudier le plan de sauvetage, donner son avis et le modifier s'il le faut, contrôler les actes de gestions. Ceci dit Les éventuelles créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains d'administrateur judiciaire et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la rue 8300 immeuble l'uxor 2ème étage 3 bur : B3.5, Montplaisir - Tunis.

2021401217VEPA2

Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Société Shams Technology

I.U : 1321353R

En vertu de la décision rendue par le vice-président du tribunal de première instance de Tunis sous le numéro 915 date du 15/4/2021, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la société Shams Technology avec la nomination de Madame Ghanmi Nadia juge commissaire et de Maître Aifa Badreddine administrateur judiciaire pour étudier le plan de sauvetage, donner son avis et le modifier s'il le faut, contrôler les actes de gestions. Ceci dit Les éventuelles créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains d'administrateur judiciaire et ce dans un délai de 30jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis au rue 8300 immeuble l'uxor 2 étage 3 bur : B3.5, Montplaisir - Tunis.

2021401218VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2021

Union Tunisienne de Participation - UTP SICAF

Société d'investissement à Capital Fixe

Siège social : 1, Place Pasteur - 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique RNE : 0002721M

MF : 0002721M/N/M/000

Messieurs les actionnaires de l'Union Tunisienne de Participation SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 8 juin 2021 à 10h à l'imm. UBCI, sis 74, avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 et affectation du résultat,

- Approbation des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

- Quitus aux administrateurs,

- Fixation du montant des jetons de présence,

- Renouvellement des mandats des administrateurs,

- Ratification de la cooptation d'un administrateur,

- Questions diverses.

2021T00488SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE MOHAMED V

S.P.T. MOHAMED V

Société anonyme

Capital social : 31.400.000 Dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis

Identifiant unique : 982975L

Le Conseil d'Administration tenu le 3 mai 2021 convoque les actionnaires de la société de Promotion Touristique Mohamed «SPT Med V» à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le 17 juin 2021 à 10h à l'hôtel Novotel Lac II à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2020

2. Lecture et examen du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020

4. Approbation des conventions réglementées

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2020

6. Affectation du résultat de l'exercice 2020

7. Allocation des jetons de présence

8. Pouvoirs.

2021T00489SANB3

Convocation

SOCIETE LES ARTISTES TUNISIENS ASSOCIES

"A. T. A."

شركة الفنانين التونسيين المتحدين

S.A. au capital social : 873.000 D.T

Identifiant unique : 47221P

Siège social : 10, Rue Ibn Khaldoun - 1000 - Tunis

Messieurs les actionnaires de la société LES ARTISTES TUNISIENS ASSOCIES sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 4/6/2021 à 14h au local CTV les UV4 Bloc 51 Menzah 6, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue des assemblées

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices de 2012 à 2015

3. Examen et approbation des états financiers des exercices de 2012 à 2015

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration des exercices de 2012 à 2015

5. Approbation des conventions couvertes par l'article 200 du code des sociétés

6. Quitus aux administrateurs pour les exercices de 2012 à 2015

7. Affectation des résultats des exercices de 2012 à 2015

8. Fixation des jetons de présence

9. Nomination de commissaire aux comptes

10. Questions diverses.

Messieurs les actionnaires de la société LES ARTISTES TUNISIENS ASSOCIES sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 4/6/2021 à 14h30 au local CTV les UV4 Bloc 51 Menzah 6, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue des assemblées

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices de 2016 à 2020

3. Examen et approbation des états financiers des exercices de 2016 à 2020

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration des exercices de 2016 à 2020

5. Approbation des conventions couvertes par l'article 200 du code des sociétés

6. Quitus aux administrateurs pour les exercices de 2016 à 2020.

7. Affectation des résultats des exercices de 2016 à 2020

8. Fixation des jetons de présence

9. Nomination des membres du Conseil

10. Nomination de commissaire aux comptes

11. Questions Diverses.

Messieurs les actionnaires de la société LES ARTISTES TUNISIENS ASSOCIES sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 4/6/2021 à 15h au local CTV les UV4 Bloc 51 Menzah 6, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Application des dispositions de l'article 338 du code des sociétés commerciales.

2. Augmentation de capital

3. Questions diverses.

2021T00491SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

EXXOIL.SA

S.A. au capital de 6.500.000 Dinars

Route de Sousse Km 13 2034 - Ezzahra

Identifiant Unique : 430009C

Identifiant CNSS : 14083487

Les actionnaires de la société "EXXOIL" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 11/6/2021 à 10h à Ez-zahra Route de Sousse Km 13, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2020.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

4/ Affectation des résultats.

5/ Quitus aux administrateurs.

6/ Fixation des jetons de présence.

7/ Renouvellement du mandat des administrateurs.

8/ Nomination d'un administrateur.

9/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

10/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2021T00493SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NAPLOUSE

SA au capital de 3 996 800 D

Siège social : 19 rue Naplouse 1001 Tunis

MF : 040827KAM000

Messieurs les actionnaires de la société NAPLOUSE sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu le 25 mai 2021 à 10 heures au siège social de la société LE LOGEMENT complexe Ariana center esc A 4ème étage

1. Lecture des états financiers et du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020

2. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2020

3. Quitus aux administrateurs pour l'année 2020

4. Affectation des résultats.

2021T00497SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2021

Assurances BIAT

Société anonyme

Au capital de 22.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis

Identifiant unique : 0601492 D

CNSS : 198406-41

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 27 mai 2021 à 9h au siège social d'Assurances BIAT sis à Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis, et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2020.

2) Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2020.

3) Approbation des Conventions réglementées conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales.

4) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2020.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2020.

7) Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2020.

8) Fixation des allocations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2020.

9) Renouvellement du mandat d'un administrateur.

10) Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes.

11) Prise de connaissance des fonctions et responsabilités occupées dans d'autres sociétés par le Président du Conseil, les administrateurs, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint.

12) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à cette assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au siège social de la Société dans les délais légaux.

2021R01336SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MEDITERRANEE BITUME

(BITUMED S.A)

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 DT

Siège social : Zone Pétrolière de Radés, BP N° 91- 2040 Radés

Matricule Fiscal : 048125 V A M 000

Messieurs les actionnaires de la Société BITUMED S.A sont convoqués le 27 mai 2021 à 11 H à «Le Corail Suite Hôtel» sis à la Rue de la Feuille d'Erable, Cité les Pins, les Berges du Lac II Tunis, pour se réunir en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du mode et délai de Convocation de l'AGO

2) Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2020.

3) Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2020.

4) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

5) Approbation des conventions et opérations visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales et objet du rapport spécial du commissaire aux comptes.

6) Affectation du résultat de l'exercice 2020.

7) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2020

8) Fixation des jetons de présence aux administrateurs

9) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt.

10) Questions diverses.

2021R01337SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON "SOTIPAPIER"

Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Cotée Au Marché Principal de La Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Au capital social de 30.456.415,940 dinars

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014, Ben Arous - Tunisie

Matricule fiscal : 013751 D/A/M/000

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, devont se tenir le mardi 8 juin 2021, à dix heures (10 h) à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

3. Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

4. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

6. Fixation des jetons de présence des administrateurs de la Société;

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

8. Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes pour la Société;

9. Questions diverses; et

10. Pouvoirs pour formalités.

2021R01340SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON "SOTIPAPIER"

Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Cotée Au Marché Principal de La Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Au capital social de 30.456.415,940 dinars

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014, Ben Arous - Tunisie

Matricule fiscal : 013751 D/A/M/000

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, devont se tenir le mardi 8 juin 2021 à 11 heures 30 minutes (11h30) à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, 1053, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Annulation de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 mai 2019 (telle que révisée par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 juin 2020);

2. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration de la Société et des commissaires aux comptes de la Société relatifs à la suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une opération d'augmentation de capital social;

3. Augmentation du capital social en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription et approbation de ses modalités;

4. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration de la Société pour la réalisation définitive de l'augmentation de capital social ;

5. Modification corrélative de l'article 7 des statuts de la Société;

6. Questions diverses; et

7. Pouvoirs pour formalités.

2021R01341SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE FOUNDERS CAPITAL PARTNERS S.A.

GP1 Km 12 Ezzahra

Identifiant unique : 1062980W

Sur décision du Conseil d'Administration réuni le 21/4/2021, les actionnaires de la société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle, qui sera tenue le mercredi 9 juin 2021 à 14h, au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km 12-Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société, au 31/12/2020.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société, au titre de l'exercice 2020.

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de la société, au 31/12/2020.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation du résultat de l'exercice 2020 et distribution des dividendes.

- Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2020.

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

- Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à l'assemblée générale ordinaire annuelle seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société POULINA GROUP HOLDING et ce durant le délai légal.

2021R01344SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA SOCIETE FOUNDERS CAPITAL PARTNERS S.A.

GP1 Km12 Ezzahra

Identifiant unique : 1062980W

Sur décision du Conseil d'Administration réuni le 21/4/2021,

les actionnaires de la société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, qui sera tenue le mercredi 9 Juin 2021 à 15h, au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km 12- Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la mise à jour des statuts.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à l'assemblée générale extraordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING et ce durant le délai légal.

2021R01345SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Avec possibilité de participation à distance ou présentielle

SOCIETE POULINA GROUP HOLDING

Société anonyme

Au capital de 180 003 600 dinars

Siège social : GP1 Km 12 Ezzahra

Identifiant Unique : 1058891R

Suite à la décision du Conseil d'Administration réuni le 21/4/2021, les actionnaires de la société POULINA GROUP HOLDING sont informés que l'assemblée générale ordinaire annuelle aura lieu le mercredi 9 juin 2021 à 10h30.

Compte tenu des circonstances particulières liées à la situation sanitaire, les actionnaires ont la possibilité de participer à ladite assemblée à distance ou en présentiel au siège social de la société sis au GP1 Km 12- Ezzahra.

Cette assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers individuels, de la société PGH, au 31/12/2020.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion, de la société PGH, au titre de l'exercice 2020.

- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels, de la société PGH, au 31/12/2020.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2020.

- Examen des états financiers consolidés, du groupe PGH, au 31/12/2020.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion, du groupe PGH, au titre de l'exercice 2020.

- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférent aux états financiers consolidés, du groupe PGH, au 31/12/2020.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés, du groupe PGH, relatifs à l'exercice 2020.

- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Affectation du résultat de l'exercice 2020 et distribution des dividendes.

- Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2020.

- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2020.

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

- Franchissement de seuil.

- Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Pour la participation à distance, l'assemblée générale ordinaire annuelle met à la disposition des actionnaires une plateforme électronique dédiée, et ce, sur le site de la société à l'adresse suivante: www.poulinagroupholding.com/actionnaires

Afin de communiquer via cette plateforme électronique, il est indispensable pour les actionnaires de procéder à une inscription à distance en remplissant un formulaire disponible sur le site.

Une fois inscrits, les actionnaires peuvent accéder à la plateforme dédiée pour consulter les documents de l'Assemblée mis à leur disposition, notamment le bulletin spécial de vote.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par courrier officiel, soit à le déposer directement au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING (service juridique). Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'assemblée générale.

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiqué dans la plateforme, interagir et poser des questions.

Les actionnaires ont la possibilité, via la plateforme, de poser des questions ou de formuler des observations concernant les documents et les informations mis à leur disposition ou une question en lien avec l'assemblée, au plus tard le 2 juin 2021.

Hormis les questions ayant une incidence sur le vote toutes les autres questions et remarques transmises à la société POULINA GROUP HOLDING avant la tenue de l'assemblée, ou posées séance tenante donneront lieu à des réponses aux actionnaires au cours de l'assemblée en temps réel.

Tout actionnaire désirant donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard, 5 jours avant la tenue de l'Assemblée, son pouvoir au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING (service juridique).

Les documents destinés à l'assemblée générale ordinaire annuelle seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société POULINA GROUP HOLDING et ce durant le délai légal.

2021R01346SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Avec possibilité de participation à distance ou présentielle

SOCIETE POULINA GROUP HOLDING

Société anonyme

Au capital de 180 003 600 dinars

Siège social : GP1 Km 12 Ezzahra

Identifiant Unique : 1058891R

Suite à la décision du Conseil d'Administration réuni le 21/4/2021, les actionnaires de la société POULINA GROUP HOLDING sont informés que l'assemblée générale extraordinaire aura lieu le mercredi 9 juin 2021 à 11h30.

Compte tenu des circonstances particulières liées à la situation sanitaire, les actionnaires ont la possibilité de participer à ladite assemblée à distance ou en présentiel au siège social de la société sis au GP1 Km 12- Ezzahra.

Cette assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la mise à jour des statuts.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Pour la participation à distance, l'assemblée générale extraordinaire met à la disposition des actionnaires une plateforme électronique dédiée, et ce, sur le site de la société à l'adresse suivante: www.poulinagroupholding.com/actionnaires.

Afin de communiquer via cette plateforme électronique, il est indispensable pour les actionnaires de procéder à une inscription à distance en remplissant un formulaire disponible sur le site.

Une fois inscrits, les actionnaires peuvent accéder à la plateforme dédiée pour consulter les documents de l'Assemblée mis à leur disposition, notamment le bulletin spécial de vote.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par courrier officiel, soit à le déposer directement au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING (service juridique). Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'assemblée générale.

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiqué dans la plateforme, interagir et poser des questions.

Les actionnaires ont la possibilité, via la plateforme, de poser des questions ou de formuler des observations concernant les documents et les informations mis à leur disposition ou une question en lien avec l'assemblée, au plus tard le 2 Juin 2021.

Hormis les questions ayant une incidence sur le vote toutes les autres questions et remarques transmises à la société POULINA GROUP HOLDING avant la tenue de l'Assemblée, ou posées séance tenante donneront lieu à des réponses aux actionnaires au cours de l'Assemblée en temps réel.

Tout actionnaire désirant donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard, 5 jours avant la tenue de l'assemblée, son pouvoir au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING (service juridique).

Les documents destinés à l'assemblée générale extraordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société POULINA GROUP HOLDING et ce durant le délai légal.

2021R01347SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

ETABLISSEMENT BECHIR KHALFALLAH & Cie "EBK"

S.A au capital de 900.000 dinars

Siège social : Z.I Ariana Charguia 2

RNE : 0017682A

Messieurs les actionnaires de L'ETABLISSEMENT BECHIR KHALFALLAH & Cie sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le mercredi 9 juin 2021, à partir de 10 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivants :

Assemblée générale ordinaire à 10 H :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2020.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

- Approbation des dits rapports, des états financiers de l'exercice 2020 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

Assemblée générale extraordinaire à l'issue de l'AGO :

- Modification des statuts et mise à jours conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales.

2021R01355SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Touristique & Balnéaire EL KANTA

Société anonyme

Au capital de 18.000.000 DT

Dont le siège social est à l'Hôtel KANTA Port El Kantaoui Hammam Sousse

RC : B180221997

MF : 440XAM 000

N CNSS : 054869-64

Messieurs les Actionnaires de la société Touristique et Balnéaire EL KANTA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 8 juin 2021 à 11H à l'Hôtel Kanta, Port El Kantaoui, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020,

2. Lecture des Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020,

3. Examen et approbation des Eurts Financiers au 31/12/2020,

4. Quitus aux Administrateurs,

5. Affection des résultats,

6. Renouvellement du mandat de Administrateurs,

7. Jetons de présence.

2021S00556SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Touristique & Balnéaire EL KANTA

Société anonyme

Au capital de 18.000.000 DT

Dont le siège social est à l'Hôtel KANTA

Port El Kantaoui Hammam Sousse

RC : B180221997

MF : 440XAM 000

CNSS : 054869-64

Messieurs les Actionnaires de la Société Touristique et Balnéaire EL KANTA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 8 juin 2021 à 12H à l'Hôtel Kanta, Port El Kantaoui, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Statuer sur la continuité de l'exploitation de la société,

- Questions diverses.

2021S00557SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE DE DETERGENTS DE TUNISIE "SODET"

SA, au capital de 10 000 000 Dinars

Route de Gabès km 5.5 Sfax

I.U : 0620741B

Messieurs les actionnaires de la Société de Détergents de Tunisie «SODET» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire prévue pour le samedi 19 juin 2021 à partir de 9 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2020,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020,

- Approbation des comptes de l'exercice 2020,

- Affectation des résultats de l'exercice 2020,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Fixation du jeton de présence,

- L'approbation de la liste actualisée des actionnaires,

- Questions diverses.

Messieurs les actionnaires au capital de la Société sont appelés de nous fournir obligatoirement le jour de l'assemblée une photocopie de leur carte d'identité officielle (carte d'identité nationale / extrait du registre national des entreprises / passeport) afin de préparer la liste actualisée des actionnaires exigée par la loi.

Le conseil d'administration de la société informe les actionnaires que tous les documents, nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la société, seront mis à leurs dispositions au siège de la société quinze jours avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée.

2021X00529SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2021

Société d'Etude, de Développement et Aménagement Touristique de Sfax

«SEDATS»

Société anonyme

Capital : 10.298.600 Dinars Tunisiens

Identifiant unique : 583089 R

Siège social : Route de Gabès Km 3,5 Sfax

Tous les actionnaires de la société «SEDATS» sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi 5 Juin 2021 à 9 heures du matin au siège de la société sis à la Route de Gabès km 3,5 Sfax afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la réduction du capital de la société.

2- Approbation de la réduction du capital de la société en application de l'article 308 du code des sociétés commerciales d'un montant de 5.035.000 dinars et ce, par la suppression de 50350 actions souscrites par société «MESTERBAT».

2021X00535SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2021

Société des Boissons de Tunisie

N° CNSS : 60808/86

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0003522L

Code Fiscal : 003522/L/A/M/000

Les actionnaires de la société des boissons de Tunisie sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 5 Juin 2021 à 9 H au bureau de la société à Midoun Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour la gestion 2020.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

- Approbation des opérations et conventions qui entrent dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif aux états financiers consolidés de 2020.

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de 2020.

- Approbation des états financiers consolidés de 2020.

- Affectation des résultats.

- Quitus aux Administrateurs.

- Pouvoirs à donner.

- Questions diverses.

2021X00538SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2021

Société des Boissons de Tunisie

N° CNSS : 60808/86

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0003522L

Code Fiscal : 003522/L/A/M/000

Les actionnaires de la Société des Boissons de Tunisie sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi 5 juin 2021 à 10H au bureau de la Société à Midoun Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital

- Modification de l'article six du statut

- Questions diverses.

2021X00539SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 5 Juin 2021

Société Tunisienne de Conditionnement

N° CNSS : 00316529/18

Identifiant Unique Registre National des Entreprises : 0926249W

Code fiscal : 926249/W/A/M/000

Les actionnaires de la société tunisienne de conditionnement sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 5 juin 2021 à 11h au bureau de la société à Midoun Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour la gestion 2020.

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

- Approbation des opérations et conventions qui entrent dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux Administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Pouvoirs à donner.

- Questions diverses.

2021X00540SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2021

Société Tunisienne de Conditionnement

N° CNSS : 00316529/18

Identifiant unique registre national des entreprises : 0926249W

Code fiscal : 926249/W/A/M/000

Les actionnaires de la société tunisienne de conditionnement sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi 5 juin 2021 à 12H au bureau de la société à Midoun Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital.

- Modification de l'article six du statut.

- Questions diverses.

2021X00541SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2021

Société Tout Transport

N° CNSS : 121256/06

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0042153Y

Code fiscal : 042153N/A/M/000

Les actionnaires de la Société Tout Transport sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 5 juin 2021 à 13H à Midoun Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour la gestion 2020

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

- Approbation des opérations et conventions qui entrent dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux Administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Pouvoirs à donner.

- Questions diverses

2021X00542SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Les actionnaires de la Société de l'Environnement de Plantation et de Jardinage de Sfax sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, le jeudi 17 juin 2021 à 9 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2020,

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial de commissaire aux comptes pour l'exercice 2020,

3. Approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2020,

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2020,

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020,

6. Approbation des conventions prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales, avec les parties liées,

7. Quitus aux administrateurs et au directeur général,

8. Remplacement des membres du conseil d'administration,

9. Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil d'Administration met à la disposition des actionnaires au siège social le rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'année 2020, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2020, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

Cette convocation annule et remplace celle publiée au J.O.R.T N°35 du 30 avril 2021, sous la référence 2021X00487SANB3.

2021X00543SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle le 5/6/2021

ACIA HOLDING

SA au capital de 1200.000,000 dinars

Siège social : Route de Mahdia Km 10 Sakiet Eddaier 3054 Sfax

MF : 1579856/L/A/M/000

RC : B08179542018

Les actionnaires de la société ACIA HOLDING sont convoqués pour l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le samedi 5/6/2021 à 10 heures du matin au siège de la société pour statuer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020,

- Lecture et approbation des états financiers de l'exercice 2020,

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2020,

- Quitus aux membres du conseil d'administration et au président directeur général pour leurs gestions durant l'exercice 2020,

- Affectation des résultats de l'exercice 2020,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023

- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Tous les documents légaux relatifs à l'assemblée sont disponibles au siège social de la société dans le délai légal. Vous pouvez être représenté à la réunion et au vote lors de l'assemblée.

2021X00544SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DENIM AUTHORITY

Société anonyme

Au capital de 4.250.400 Dinars

Siège social : Boulevard de l'Environnement 7070, Ras Djebel - Tunisie

Identifiant Unique RNE Bizerte : 003310 A

Matricule fiscal : 003310 A/A/M/000

N° d'affiliation à la CNSS : 00048720-26

Messieurs les actionnaires de la société Denim Authority sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 7 juin 2021 à 10h au siège social, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

- Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

- Examen et approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

- Nomination de commissaires aux comptes;

- Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège social durant le délai légal.

2021401198SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Sté CHIFCO

Société anonyme

Au capital de 774 670 DT

Identifiant Unique / Matricule Fiscal : 1209580TAM000

Siège social : 2, rue de l'Indépendance, 4000, Sousse, Tunisie

Messieurs les actionnaires de la Société «CHIFCO» S.A, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendra le vendredi 4 juin 2021 à 10 heures aux locaux de la Société sis à l'Avenue de la Bourse, Immeuble Wafa, les Berges du Lac 2, 1053, Tunis, l'ordre du jour portera sur les points suivants :

1. Continuité de l'activité de la Société;

2. Augmentation du capital par conversion d'obligations convertibles en actions et par conversion de comptes courant d'actionnaires;

3. Augmentation de capital en numéraire réservée au nouvel actionnaire Mobius Holding;

4. Reconstitution des capitaux propres ;

5. Extension de l'objet social;

6. Mise à jour des statuts ;

7. Mise à jour de la liste des actionnaires;

8. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2021401202SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

NIDA S.A

Société anonyme

Au capital de 13.200.000 Dinars

Siège social : Imm NIDA Technopole El Ghazala, route de Raoued Km 3,5 - Ariana - El Ghazala

Matricule Fiscal : 1010501/F/A/M/000

Identifiant unique RNE : 1010501F

Messieurs les actionnaires de la Société NIDA sont convoqués, à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 18 mai 2021 à 10 heures au siège de Nida Technopole El Ghazala, route de Raoued Km 3,5 - Ariana - El Ghazala, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Modalité de convocation à l'assemblée générale ordinaire

- Lecture du rapport annuel de gestion de la société pour l'exercice 2020.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la société relatif à l'exercice 2020.

- Approbation des états financiers de l'exercice arrêtés au 2020.

- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

- Approbation des conventions règlementées.

- Jetons de présence

- Quitus aux administrateurs.

les documents afférents à la présence assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires aux bureaux de la société NIDA Technopole El Ghazala, route de Raoued Km 3,5 - Ariana - El Ghazal, durant le délai légal.

2021401213SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

et L'assemblée générale extraordinaire

YADIS HOLDING

S.A au capital de 8 852 250 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique RNE : 0964787 G

N° Affiliation CNSS : 269352 - 80

Messieurs et mesdames les actionnaires de la Société Yadis Holding sont invités à assister à :

1- L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 8 juin 2021 à 9 heures au siège de la société sis à l'Immeuble SOFIDE angle rue du métal et rue des entrepreneurs Z.I Charguia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers et des états financiers consolidés de l'exercice 2020,

- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion du groupe de l'exercice 2020,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés de l'exercice 2020,

- Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Nomination des administrateurs.

- Désignation d'un commissaire aux comptes,

- Pouvoirs pour formalités.

2- L'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 8 juin 2021 à 10 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration,

- Lecture du projet du nouveau texte des statuts et approbation des mises à jour,

- Approbation et adoption des statuts mis à jour,

- Pouvoirs pour formalités.

2021401223SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE - Groupe STB

Société anonyme

Au capital de 9.400.000 dinars

Siège social : 31 Avenue de Paris Tunis

Identifiant unique : 0000818M

CNSS : N°47808-84

Messieurs les actionnaires de «l'Immobilière de l'Avenue» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le lundi 31 mai 2021 à 10 heures au siège de la société 31 avenue de Paris - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration, à l'assemblée générale ordinaire sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2020.

Lecture des rapports du commissaire aux comptes, relatifs à l'exercice 2020.

- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

- Approbation des conventions prévues aux articles 200 nouveau et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

- Affectation des résultats.

- Fixation du montant des jetons de présence.

- Ratification de la cooptation d'un Administrateur.

- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôts et de publications.

2021401224SANB3

Convocation à l'assemblée générale des actionnaires

Société Gammarth S.A

Capital social : 745 000DT

Siège social : Immeuble OCT 65 Rue de Syrie 1002 Tunis

M.F : 0002895K/A/M/000

R.C : B01131442013

Messieurs les actionnaires de la société Gammarth, société anonyme en liquidation sont convoqués à l'assemblée générale qui se tiendra le mardi 25 mai 2021 à 10 H au siège social de l'OCT, 9ème étage au 65 Rue de Syrie 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du liquidateur relatif à l'avancement des travaux de liquidation de la société au 31 décembre 2020.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020.

3. Approbation des Etats Financiers de la société arrêtés au 31/12/2020.

4. Délibération et décision au sujet des moyens à mettre a la disposition du liquidateur lui permettant de clôturer la liquidation de la société Gammarth conformément aux lois en vigueur.

5. Questions diverses.

2021401226SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Investissement de la Corniche Bizerte (S.A)

Route de la Corniche Bizerte

R.C : B1985851996

M.F : 040590 HAM

Les Actionnaires de la Société d'Investissement de la Corniche Bizerte sont convoqués pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 4 juin 2021 à 12

h à la Résidence Ain Meriem à Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31/12/2020

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2020

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

2021401228SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Promotion des Résidences Touristiques (S.A)

19 Rue Dr. Conseil Tunis

R.C : B1114851996

M.F : 014378 GAM

CNSS : 088081-05

Les Actionnaires de la Société de Promotion des Résidences Touristiques sont convoqués pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 4 juin 2021 à 10 h à la Résidence AIN MERIEM à Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31/12/2020

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2020

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

2021401229SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Développement et de Promotion des Investissements (S.A)

Route de la Corniche Bizerte

R.C : B198631996

M.F : 07046 WAM

CNSS : 45230-28

Les Actionnaires de la Société de Développement et de Promotion des Investissements sont convoqués pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 4 juin 2021 à 9 h à la Résidence AIN MERIEM à Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31/12/2020

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2020

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

2021401230SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Immobilière Ain Meriem (S.A)

19, rue du Dr. Conseil Tunis

R.C : B2410382006

M.F : 950744 XPM

CNSS : 266688-35

Les Actionnaires de la Société immobilière Ain Meriem sont convoqués pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 4 juin 2021 à 11 h à la Résidence AIN MERIEM à Bizerte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31/12/2020

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2020

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation des résultats de l'exercice 2020

- Renouvellement du mandat des Administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2021401231SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CEREALIS S.A

Société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne,

Cotée au marché alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Au capital social de 4.888.889 TND

Siège social : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIRA APPT n°1, Rue du Lac Turkana

Les Berges du Lac, 1053, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 0849850 A

Matricule fiscal : 849850 A/A/M/000

Matricule CNSS : 00340687-23

Mesdames et messieurs les actionnaires,

Au nom du Conseil d'Administration de la société, son président a l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le mercredi 9 juin 2021 à onze heures (11h) à l'IACE (Institut Arabe des Chefs d'Entreprise) sise à la Rue du Lac Turkana, les Berges du Lac, 1053, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du groupe Céréalis relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et distribution de dividendes.

6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

8. Proposition de renouvellement des mandats de certains Administrateurs.

9. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs.

10. Pouvoirs pour formalités.

Conformément aux dispositions des statuts, vous avez la possibilité de consulter les documents nécessaires à votre information qui sont à votre disposition au siège social de la Société. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous pouvez vous faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir régulier.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs l'assurance de nos salutations les meilleures.

2021401233SANB3

Convocation de l'A.G.O

SOCIETE ACTIVHOTELS

S.A au capital de 28.784.100 DT

Siège social : 34 Avenue Hédi Karray, Cité des sciences, Tunis

Identifiant Unique : 0956044A

Messieurs les actionnaires de la Société ACTIVHOTES, sont convoqués en AGO qui se tiendra le 3 Juin 2021 à 10H au siège de la société, sis au 34 avenue Hédi Karray Cité des sciences, Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 et approbation des conventions et des opérations rentrants dans le cadre de l'article 200 et 475 du CSC.

- Quitus aux administrateurs.

- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

- Allocation des jetons de présence afférents à l'exercice 2021.

- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2021401234SANB3

Convocation

MAGHREB FINANCE holding

Société anonyme

Capital social : 60.000.000 dinars

Siège social : Immeuble Yasmine Rue du Lac d'Annecy 1053 Les Berges du Lac

Identifiant : 1030710Z

Messieurs les actionnaires de la Société MAGHREB FINANCE holding, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social Immeuble Yasmine, Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac, le 10 Juin 2021 à 10 heures en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020,

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2020,

- Approbation s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2020,

- Quitus aux Administrateurs relatif à l'exercice 2020,

- Affectation du résultat de l'exercice 2020,

- Pouvoirs en vue des formalités.

2021401235SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire & l'Assemblée générale extraordinaire

Société Touristique de l'Ile de Djerba

S.A. au capital de 24 700 000 dinars

Siège social : Angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage Identifiant unique : 0040782P

N° Affiliation CNSS : 81731-57

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Touristique de L'Ile de Djerba, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 9 juin 2021 à 10 heures au siège de la société Yadis Holding, sis à l'immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2018,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2018,

- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2018,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats de l'exercice 2018,

- Examen des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2019,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2019,

- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2019,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats de l'exercice 2019,

- Quitus aux membres du Conseil d'administration,

- Nomination des administrateurs,

- Désignation des commissaires aux comptes

- Délégation de pouvoirs pour continuer les contacts avec les banques et la prospection d'éventuels acquéreurs,

- Pouvoirs pour formalités.

2- L'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 9 juin 2021 à 11 heures au siège de la société Yadis Holding, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration,

- Lecture du projet du nouveau texte des statuts et approbation des mises à jour,

- Approbation et adoption des statuts mis Ajour,

- Pouvoirs pour formalités.

2021401238SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

«COMPAGNIE GESTION ET FINANCE C.G.F»

Société anonyme

Capital social : 3.000.000 Dinars

Siège social : 17, Rue de l'Ile de Malte - Immeuble Lira 1053 les Jardins du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 0539726X

Le Conseil d'administration tenu le 13/4/2021, convoque les actionnaires de la Société :

- A l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le mardi 8 juin 2021 à 9 heures au siège social de la société sis à 17, Rue de l'île de Malte - Immeuble Lira 1053 les Jardins du Lac - Tunis avec comme points à l'ordre du jour:

1/ Ratification du retard dans la tenue des assemblées ;

2/ Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales relatives aux exercices 2017, 2018 et 2019 ;

3/ Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 ;

4/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ces mêmes exercices.

5/ Affectation des résultats des exercices 2017, 2018 et 2019 ;

6/ Fixation du montant des jetons de présence;

7/ Renouvellement/nomination du mandat du commissaire aux comptes;

8/ Renouvellement des mandats des administrateurs et / ou nomination de nouveaux administrateurs;

9/ Pouvoirs pour les formalités.

- A l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le mardi 8 juin 2021 à 11 heures au siège social de la société sis à 17, Rue de l'île de Malte - Immeuble Lira 1053 les Jardins du Lac - Tunis avec comme points à l'ordre du jour :

1/ Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2021401240SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des Sociétés Commerciales

Enda Tamweel S.A

Capital social : 96. 053. 600 dinars

Siège social : Rue de l'Assistance, Cité El Khadra, 1003 Tunis

Identifiant Unique : 1347663 Q

Le conseil d'administration tenu le 28/4/2021 convoque les actionnaires de la société et les Commissaire aux comptes à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 7 juin 2021 à 14h30 (heure de Tunis) par visioconférence du fait de l'impossibilité pour les actionnaires étrangers de voyager compte tenu du contexte sanitaire actuel à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des rapports de gestion (individuel et consolidés) du conseil d'administration relatifs à l'exercice clos au 31/12/2020,

2. Lecture des rapports (général et spécial) des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2020

3. Approbation de conventions réglementées au titre de l'exercice clos au 31/12/2020,

4. Quitus aux administrateurs,

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2020,

6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2020,

7. Renouvellement des mandats de tous les administrateurs

8. Pouvoirs.

2021401242SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

Au capital de 45.000.000 DT

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine

22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis Belvédère

Identifiant Unique n°0001629N

En raison des circonstances actuelles liées à la situation sanitaire et en référence aux mesures gouvernementales relatives à la lutte contre la Pandémie COVID-19 et au communiqué du CMF du 19/3/2020 relatif à la tenue des assemblées générales des sociétés faisant appel public à l'épargne, messieurs les actionnaires de la Société Assurances Maghrebia sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue à distance le vendredi 11 juin 2021 à 10h (en vidéoconférence), sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation des modalités d'organisation de l'assemblée générale ordinaire;

2) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020 ainsi que des Etats financiers du même exercice;

3) Lecture du Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020 ;

4) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2020 ;

5) Lecture du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2020 ainsi que des Etats Financiers Consolidés de ce même exercice;

6) Approbation du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA et des Etats Financiers Consolidés relatifs à l'exercice 2020 ;

7) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2020;

8) Affectation du résultat de l'exercice 2020;

9) Jetons de présence au titre de l'exercice 2020;

10) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2020;

11) Emoluments des membres du Comité de Gestion des Risques au titre de l'exercice 2020;

12) Emoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2020 ;

13) Mandat d'un commissaire aux comptes;

14) Nomination d'un Administrateur indépendant;

15) Ratification de la nomination de l'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires;

16) Autorisation de la régulation du cours boursier.

Messieurs les actionnaires sont avisés que la société met à leur disposition les documents relatifs à cette assemblée à son siège social et sur la plateforme dédiée dans les délais légaux.

Afin de permettre aux actionnaires de communiquer via la plateforme électronique dédiée, il est indispensable de procéder à une inscription à distance en remplissant un formulaire disponible sur le site de la société : www.maghrebia.com.tn

Une fois inscrit, et après avoir accédé à la ptateforme, l'actionnaire sera capable de :

- Consulter et télécharger les documents afférents à l'assemblée générale ordinaire et notamment le formulaire de vote et le pouvoir;

- Suivre en ligne le déroulement de la séance de l'assemblée sans droit de vote;

- Poser des questions par message électronique.

Messieurs les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée. Le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

les formulaires signés et légalisés ou les pouvoirs au Président doivent être adressés au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposés à son bureau d'ordre durant les horaires administratifs de travail.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.

Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 4 juin 2021, son pouvoir au siège social de la société.

Toutes les questions ou observations relatives aux documents et informations mis à la disposition de Messieurs les actionnaires ou à toute question en lien avec la présente assemblée générale peuvent être posées, via la plateforme, au plus tard le 25 mai 2021.

Les questions ayant une incidence sur fa décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la société au plus tard le 1er juin 2021.

2021401068SANB3

2021401244SANB3

Convocation à l'assemblée spéciale

ASSURANCES MAGHREBIA

S.A Au capital de 45.000.000 DT

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine

22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis Belvédère

Identifiant Unique n° 0001629N

En raison des circonstances actuelles liées à la situation sanitaire et en référence aux mesures gouvernementales relatives à la lutte contre la Pandémie COVID-19 et au communiqué du CMF du 19/3/2020 relatif à la tenue des assemblées générales des sociétés faisant appel public à l'épargne, messieurs les actionnaires de la Société Assurances Maghrebia sont convoqués à la réunion de l'assemblée spéciale qui sera tenue à distance le jeudi 10 juin 2021 à 15h (en vidéoconférence), sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'assemblée, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation des modalités d'organisation de l'assemblée spéciale;

2) Désignation de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires.

Messieurs les actionnaires sont avisés que seuls les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital, ayant acquis leurs actions dans le cadre de l'offre à prix ferme pourront émettre des votes au cours de cette assemblée. Les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter.

Messieurs les actionnaires sont avisés que la société met à leur disposition les documents relatifs à cette assemblée à son siège social et sur la plateforme dédiée dans les délais légaux.

Afin de permettre aux actionnaires de communiquer via la plateforme électronique dédiée, il est indispensable de procéder à une Inscription à distance en remplissant un formulaire disponible sur le site de la société : www.maghrebia.com.tn

Une fois inscrit, et après avoir accédé à la plateforme, l'actionnaire sera capable de :

- Consulter et télécharger les documents afférents à l'assemblée spéciale

- Suivre en ligne le déroulement de la séance de l'assemblée sans droit de vote;

- Poser des questions par message électronique.

Toutes les questions ou observations relatives aux documents et informations mis à la disposition de Messieurs les actionnaires ou à toute question en lien avec la présente assemblée spéciale peuvent être posées, via la plateforme, au plus tard le 25 mai 2021.

Messieurs les actionnaires minoritaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou à donner pouvoir au Président de l'assemblée. Le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Messieurs les actionnaires minoritaires sont avisés que le formulaire de vote et le pouvoir sont mis à leurs dispositions sur la plateforme susmentionnée.

Les formulaires signés et légalisés ou les pouvoirs au Président doivent être adressés au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposés à son bureau d'ordre durant les horaires administratifs de travail.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée spéciale.

Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 4 juin 2021, son pouvoir au siège social de la société.

Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la société au plus tard le 1er juin 2021.

2021401245SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

Au capital de 45.000.000 DT

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine

22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis Belvédère

Identifiant Unique n° 0001629N

En raison des circonstances actuelles liées à la situation sanitaire et en référence aux mesures gouvernementales relatives à la lutte contre la Pandémie COVID-19 et au communiqué du CMF du 19/3/2020 relatif à la tenue des assemblées générales des sociétés faisant appel public à l'épargne, messieurs les actionnaires de la Société Assurances Maghrebia sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue à distance le vendredi 11 juin 2021 à 11h30 (en vidéoconférence), sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation des modalités d'organisation de l'assemblée générale extraordinaire;

2) Mise à jour des statuts conformément à la réglementation en vigueur.

Messieurs les actionnaires sont avisés que la société met à leur disposition les documents relatifs à cette assemblée à son siège social et sur la plateforme dédiée dans les délais légaux.

Afin de permettre aux actionnaires de communiquer via la plateforme électronique dédiée, il est indispensable de procéder à une inscription à distance en remplissant un formulaire disponible sur le site de la société : www.maghrebia.com.tn

Une fois inscrit, et après avoir accédé à la plateforme, l'actionnaire sera capable de :

- Consulter et télécharger les documents afférents à l'assemblée générale extraordinaire et notamment le formulaire de vote et le pouvoir;

- Suivre en ligne le déroulement de la séance de l'assemblée sans droit de vote;

- Poser des questions par message électronique.

Messieurs les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée. Le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Les formulaires signés et légalisés ou les pouvoirs au Président doivent être adressés au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposés à son bureau d'ordre durant les horaires administratifs de travail.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.

Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 4 juin 2021, son pouvoir au siège social de la société.

Toutes les questions ou observations relatives aux documents et informations mis à la disposition de Messieurs les actionnaires ou à toute question en lien avec la présente assemblée générale peuvent être posées, via la plateforme, au plus tard le 25 mai 2021.

Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la société au plus tard le 1er juin 2021.

2021401067SANB3

2021401246SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Société d'Assurances

Au capital de 20.000.000 DT

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis

Identifiant Unique n°1121936X

En raison des circonstances actuelles liées à la situation sanitaire et en référence aux mesures gouvernementales relatives à la lutte contre la Pandémie COVID-19 et au communiqué du CMF du 19/3/2020 relatif à la tenue des assemblées générales des sociétés faisant appel public à l'épargne, messieurs les actionnaires de la Société Assurances Maghrebia Vie sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue à distance le vendredi 11 juin 2021 à 9h (en vidéoconférence), sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation des modalités d'organisation de l'assemblée générale ordinaire;

2) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux

Comptes sur l'exercice 2020 ainsi que les Etats financiers du même exercice ;

3) Lecture du Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020;

4) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2020;

5) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2020 ;

6) Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

7) Jetons de présence au titre de l'exercice 2020;

8) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2020;

9) Emoluments des membres du Comité de Gestion des Risques au titre de l'exercice 2020 ;

10) Emoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2020 ;

11) Mandats des Administrateurs ;

12) Mandat du commissaire aux comptes.

Messieurs les actionnaires sont avisés que la société met à leur disposition les documents relatifs à cette assemblée à son siège social et sur la plateforme dédiée dans les délais légaux.

Afin de permettre aux actionnaires de communiquer via cette plateforme, il est indispensable de procéder à une inscription à distance en remplissant un formulaire disponible sur le site: www.maghrebia.com.tn

Une fois inscrit, et après avoir accédé à la plateforme, l'actionnaire sera capable de :

- Consulter et télécharger les documents afférents à l'assemblée générale ordinaire et notamment le formulaire de vote et le pouvoir;

- Suivre en ligne le déroulement de la séance de rassemblée sans droit de vote;

- Poser des questions par message électronique.

Messieurs les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée. Le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Les formulaires signés et légalisés ou les pouvoirs au Président doivent être adressés au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposés à son bureau d'ordre durant les horaires administratifs de travail.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.

Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 4 juin 2021, son pouvoir au siège social de la société.

Toutes les questions ou observations relatives aux documents et informations mis à la disposition de Messieurs les actionnaires ou à toute question en lien avec la présente assemblée générale peuvent être posées, via la plateforme, au plus tard le 25 mai 2021.

Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la société au plus tard le 1er juin 2021.

2021401066SANB3

2021401247SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COOPERATIVE DES MANUTENTIONNAIRES

DU MARCHE DU GROS BIR EL KASSAA COOPMAG

MF : 0036149NM000

CNSS : 34039-89

Messieurs les Coopérateurs de la coopérative des manutentionnaires du marché du gros de Bir Elkassaa, COOPMAG, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le dimanche 6 juin 2021 au siège social (local du syndicat de base) à partir de 9 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election des membres du conseil d'administration

Les Coopérateurs remplissant les conditions prévues par des statuts et le règlement interne de la COOPMAG peuvent retirer le dossier de candidature durant la période du 20 au 27 mai 2021 pendant les horaires administratifs.

Le dossier de candidature devra être envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste à l'adresse du siège social de la COOPMAG.

Le dernier délai de réception de la demande de candidature est fixé au 29 mai 2021.

2021R01339SODB3

Deuxième convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Mutuelle de Base des Service Agricole (COT)

Capital social : 795.700.000

Siège social : Avenue Hédi Nouira Route de Monastir - Sousse

Tous les adhérents de la société Mutuelle oléicole tunisienne «cot» son convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu dimanche le 06 Juin 2021 à 9h au siège de la société à l'effet de délivrer sur l'ordre du jour suivant :

1- Proposition d'un programme de restructuration de la société

2- Le sujet du titre foncier du terrain sur lequel se situe la COT

3- Sujet des créanciers.

4- Traiter la possibilité d'établir un délais pour une réunion générale officielle pour les élections des membres du conseil d'administration et encore les états financiers des années : 2014-2015/2015-2016/2016-2017.

Pour discuter sur la situation de la société mutuelle.

Tous les documents relatifs à cette assemblée générale extraordinaire sont disponibles au siège social de la société clans les délais légaux.

2021S00547SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Madame Fathia Naweli, titulaire de la CIN n°08269788, pour le compte de Mr Miled Elghali, objet du titre foncier n°8817 Mahdia sis à Swessi du gouvernorat Mahdia. Une attestation de perte par la poste de Swessi le 4/5/2021, titre foncier n°03/28 le 27/7/2002.

2021S00544DIVD2

Avis

La BTK annonce que le titre de propriété de la Société TERMIKOU et les 03 actes des inscriptions d'hypothèques d'un terrain de 141.40 m² sur lequel est construit 03 commerce et un magasin au-dessus est un 1er étage d'une superficie de 123 m² et un 2ème étage d'une superficie de 90 m² et une chambre sur le toit, sis à la route de Gremda K 2.5 Sfax, a disparu, elle veut avoir un extrait de ces actes originaux, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Zoghlami Samira Notaire à Sfax, dans un délai de 70 jours, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2021X00523DIVD2

Avis

La BTK annonce que le titre de propriété de Khaled Lahkim, les 3 originaux du titre et les 02 actes des inscriptions d'hypothèques d'un terrain de 1035 m², sis à la route Tanyour K 04 Elkassa Entre Tanyour et Gremda Sfax, ont disparu, elle veut avoir un extrait de ces actes originaux, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Zoghlami Samira Notaire à Sfax, dans un délai de 70 jours, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2021X00524DIVD2

Avis

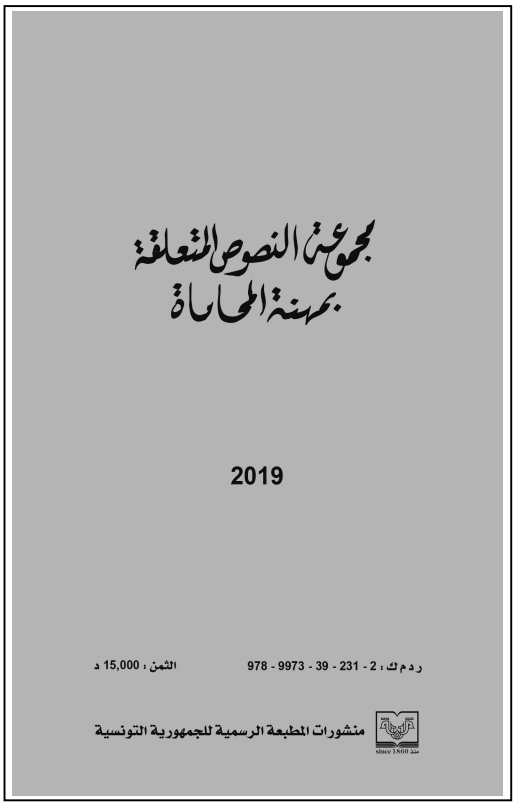
La BTK annonce que le titre de propriété de Khaled Lahkim et l'acte d'inscription d'hypothèque d'un magasin (makhzane) d'une superficie de 123 m² surmonte d'un appartement, sis à la Route de Tunis K 03 Sfax et, a disparu, elle veut avoir un extrait de ces actes originaux, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Zoghlami Samira Notaire à Sfax, dans un délai de 70 jours, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2021X00525DIVD2

Avis

La BTK annonce que le titre de propriété de Khaled Lahkim et l'acte d'inscription d'hypothèque d'un terrain de 51m² avec un étage d'une superficie de 130 m² qui représente un atelier sis à la route Tanyour K 3.5 Zanket Tbolbi Sfax, a disparu, elle veut avoir un extrait de ces actes originaux, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Zoghlami Samira Notaire à Sfax, dans un délai de 70 jours, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2021X00526DIVD2



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-231-2

الحجم : 20 X 13

الثمن : 15,000 د



Edition : 2019

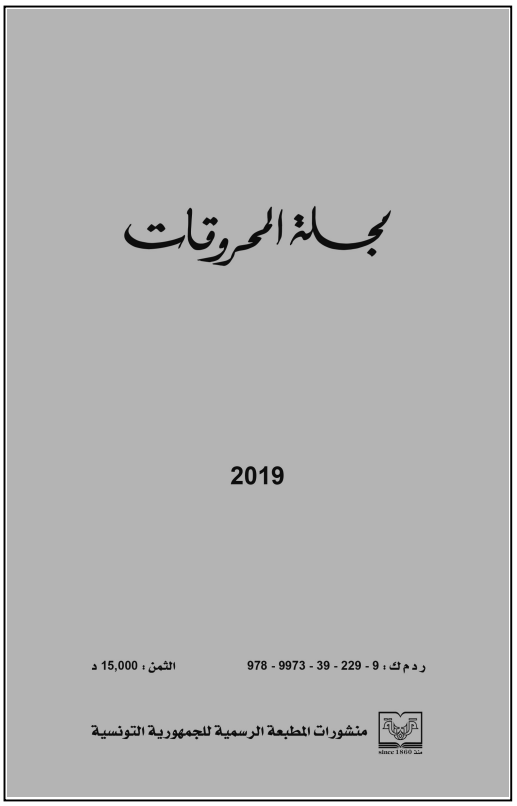
I S B N : 978-9973-39-231-2

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

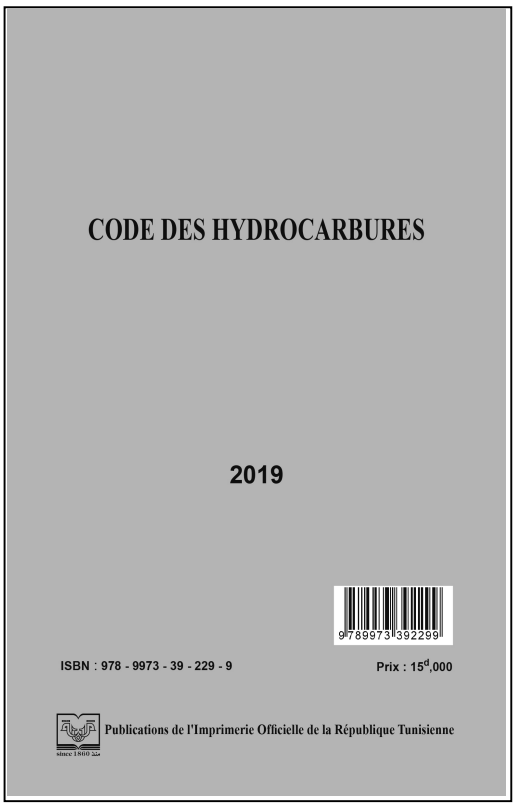


منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-229-9

الحجم : 20 X 13

الثمن : 15,000 د



Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-229-9

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.

